

République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Aurillac  
**POLMINHAC - Commune**

Séance du lundi 08 septembre 2025

Délibération N° DE\_026\_2025

| NOMBRE DE MEMBRES                      |          |            |
|----------------------------------------|----------|------------|
| En exercice                            | Présents | Votants    |
| 15                                     | 12       | 14         |
| Date de la convocation :<br>02/09/2025 |          |            |
| Pour                                   | Contre   | Abstention |
| 14                                     | 0        | 0          |
| Résultat du vote : adoptée             |          |            |

Le huit septembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL EN MAIRIE), sous la présidence de ANDRE BONHOMME.

Présents : ANDRE BONHOMME, JOSETTE VARET, DENIS ARNAL, MARIE-NOELLE MOULIER, MICHEL AMOUROUX, MARTINE BERGAUD, CHRISTOPHE BORNES, ALAIN BROUSSE, EVELYNE DELANOUE, ALAIN FALIERES, ADELIN GUYON, CLAUDINE LADOUX

Représentés : GUILLAUME PRAT représenté par EVELYNE DELANOUE, DIDIER TOMA représenté par ALAIN BROUSSE

Absents et Excusés : Patricia GUERARD

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MICHEL AMOUROUX est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : APPROBATION DU CONTRAT DE MANDAT DE MAÎTRISE DOUVRAGE -  
ACCOMPAGNEMENT DES RESTAURANTS SCOLAIRES**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Commande Publique notamment son article L 2422-5 permettant à une commune de confier à un mandataire par contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage tout ou partie de ses attributions relatives à une opération,

**VU** la délibération 2023.021 du 13 avril 2023 approuvant la convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire, et notamment l'axe 2 portant sur le volet économique et sa fiche-action n°2.5 visant la valorisation des produits locaux dans la restauration collective ;

**CONSIDÉRANT** que la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès et les communes de Vic-sur-Cère, Polminhac et Thiézac, réunis au sein du comité de projet ORT, ont souhaité travailler conjointement à la mise en œuvre de la fiche-action n°2.5 visant la valorisation des produits locaux dans la restauration collective ;

Date de transmission de l'acte: 26/09/2025  
Date de réception de l'AR: 26/09/2025  
015-211501549-DE\_026\_2025-DE  
A G E D I

DE\_026\_2025

**CONSIDÉRANT** le besoin d'une prestation mutualisée de diagnostic et d'accompagnement des restaurants scolaires vers une transition écologique alimentaire et un approvisionnement local ;

**CONSIDÉRANT** que dans un souci de cohérence territoriale la Communauté de communes peut être missionnée pour le compte des trois communes concernées par un restaurant scolaire et signataires de la convention d'ORT ;

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** le programme de l'opération ci-annexé (annexe 1) constitué par le cahier des charges de la prestation de diagnostic et d'accompagnement des restaurants scolaires vers une transition écologique alimentaire et un approvisionnement local ;

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

- coût estimatif total : 25 000 € TTC soit 100%,
- subvention du Conseil départemental du Cantal au titre de Petites Villes de Demain (Banque des Territoires) : 10 000 € TTC soit 40%,
- auto-financement : 15 000 € TTC soit 60%, partagé à part égale entre les trois communes représentant la maîtrise d'ouvrage :
  - Vic-sur-Cère : 5 000 € soit 20%,
  - Polminhac : 5 000 € soit 20%,
  - Thiézac : 5 000 € soit 20%.

- **APPROUVE** le projet de contrat de mandat ci-annexé (annexe 2), confiant la maîtrise d'ouvrage de la prestation à la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès ;

- **INSCRIT** aux budgets annuels de la commune les sommes nécessaires à la réalisation de cette opération ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

ANDRE BONHOMME  
Président de séance

MICHEL AMOUROUX  
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 26/09/2025  
Date de réception de l'AR: 26/09/2025  
015-211501549-DE\_026\_2025-DE  
A G E D I

